

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 27 août 2024, à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES : Marie-Noël Boivin-Durand
Jérémie Chiron-Escallier
Patrick Courtemanche
Karolane Dubreuil
Josée Ducharme
Josée Garneau
Isabelle Gonthier
Edna Myrthil, présidente
Dominique Sylvain
Mélanie Villemaire

Directeur général : Roch-André Malo

Secrétaire générale : M^e Marie-France Dion

Invités : Nathalie Denny, directrice générale adjointe, DG
Frédéric Greschner, directeur général adjoint, DG
Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG
Yolande Vanier, directrice générale adjointe, DG
M^e Josiane Landry, secr. gén. adj. et dir. adj., SSGC
Chantal Major, directrice, SRF
Denis Riopel, directeur, SRM
Matthieu Riopel, directeur, SRTI
Isabelle Bernier, directrice adjointe, SRF

Absences : Lessead Jaziri, vice-président
Jude-Alain Mathieu

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de Mme Edna Myrthil, présidente. La secrétaire générale confirme que la procédure de convocation a été respectée.

Il est 19 h 32.

1.2. RÉCEPTION DES LETTRES DE DÉMISSION DE M^{ME} ISABELLE CLOUTIER ET M. ALAIN JUTRAS (ART. 175.8 LIP)

La secrétaire générale informe les membres du conseil d'administration de la réception de deux lettres de démission de membres du conseil d'administration, soit Mme Isabelle Cloutier, dont la démission a pris effet le 26 juin 2024, et M. Alain Jutras, dont la démission a pris effet le 1^{er} juillet 2024. Les lettres de démission sont versées au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 160.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Résolution n° CA-240827-526

Mme Mélanie Villemaire demande de retirer le point 4.1. *Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024* de l'agenda de consentement pour le déplacer au point 5.1.;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Points statutaires
1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
1.2. Réception des lettres de démission de Mme Isabelle Cloutier et M. Alain Jutras (art. 175.8 LIP)
2. Ordre du jour
2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public (30 minutes)
4. Agenda de consentement
4.1. Reddition de comptes du directeur général – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
4.2. Reddition de comptes du directeur général – Dérogation à la <i>Politique sur l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements</i> (OS-01) (article 11.3)
5. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)
5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024 : 5.1.1. Adoption 5.1.2. Aucun suivi
6. Services éducatifs
6.1. Secteur des jeunes
6.2. Secteur des adultes
7. Services administratifs
7.1. Ressources matérielles
7.2. Organisation scolaire et transport
7.3. Ressources financières
7.3.1. Budget initial 2024-2025 – pour adoption
7.4. Ressources humaines
7.5. Ressources des technologies de l'information
7.5.1. Octroi de contrat – Programme de consolidation des centres de traitement informatique vers l'infonuagique – pour adoption
Pause
8. Secrétariat général
8.1. Désignation des membres aux comités légaux – pour adoption
8.2. Désignation au comité consultatif de transport – pour adoption
8.3. Politique d'embauche des hors cadres (RH-09) – pour adoption
8.4. <i>Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone</i> – Dépôt des déclarations d'intérêts – pour adoption
9. Dossier à huis clos
9.1. Aucun
10. Administration générale
10.1. Aucun
11. Information sur les travaux des comités
11.1. Comité des ressources humaines : rapport annuel 2023-2024
11.2. Comité de gouvernance et d'éthique : rapport annuel 2023-2024
11.3. Comité de vérification : rapport annuel 2023-2024
11.4. Comité consultatif de transport
11.5. Comité de parents

12. Information et question des membres du conseil d'administration
12.1. Information de la présidence
12.2. Information et faits saillants du directeur général
13. Autre
13.1. Varia
14. Clôture
14.1. Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE à la présidence d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Nathalie Perreault, citoyenne, et M. Denis Boyle, à titre personnel, s'étaient inscrits à la *Période de questions du public* conformément aux *Règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02). Or, n'étant pas présents à la séance, aucune question n'a été posée.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

**4.1. REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL –
ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$**

Deux (2) contrats de construction de plus de 1 M\$ ont été octroyés entre le 6 juin et le 14 août 2024 par le directeur général. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

**4.2. REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE –
DÉROGATION À LA POLITIQUE SUR L'ADMISSION, L'INSCRIPTION
ET LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS
(OS-01) (ARTICLE 11.3)**

Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

5. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

**5.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
18 JUIN 2024**
Résolution n° CA-240827-527

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024.

Adopté

**5.1.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2024 –
AUCUN SUIVI**

M. Jérémie Chiron-Escalier demande un suivi de la part du directeur du Service des ressources matérielles, M. Denis Riopel, quant aux points 7.1.1. *Mesure « Maintien d'actifs immobiliers » (50620) – Liste des travaux MEQ 2024-2025 et des travaux pour réalisations futures MEQ 2025-2026 et 2026-2027 – pour adoption* et 7.1.2. *Mesure « Réfection et transformation des bâtiments » (50624) 2024-2025 et MAO – pour adoption* de la séance ordinaire du 18 juin dernier.

La secrétaire générale, M^e Dion, répond que, comme indiqué au procès-verbal du 18 juin, les membres étaient en accord pour reporter ces points à une prochaine rencontre.

Le directeur général, M. Malo, ajoute que M. Riopel se présentera de nouveau à un prochain CA afin de proposer une liste complète ou partielle des travaux à venir. Il précise que cette liste doit être complètement révisée à la suite des règles budgétaires modifiées et reçues le 18 juillet dernier.

Il est 19 h 44.

7. SERVICES ADMINISTRATIFS

7.3. Ressources financières

7.3.1. BUDGET INITIAL 2024-2025 – ADOPTION

Résolution n° CA-240827-528

La directrice des ressources financières, Mme Chantal Major, présente le budget.

Mme Villemaire souhaite s'assurer que les dernières modifications des règles budgétaires n'auront pas d'impact sur les budgets des établissements. Mme Major répond qu'il n'y a pas suffisamment de modifications pour que cela ait une incidence majeure. Si des ajustements sont requis, ils auront lieu au budget révisé.

M. Chiron-Escalier s'interroge sur la répartition de l'impact de la réduction de 14 M\$ dans les investissements, ainsi que la nécessité d'une révision des expertises nécessaires, considérant que les projets seront différents.

Le directeur général, M. Malo, indique que le CSSMI devra replanifier l'ensemble des travaux prévus au cours des prochaines années, et non seulement pour 2024-2025. Le SRM est à revoir toute sa planification budgétaire. Une liste des travaux sera présentée lors de la prochaine séance du CA. De plus, M. Malo termine en mentionnant que les projets seront possiblement différents, et certains d'entre eux seront remis en cause.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Budget initial 2024-2025

ATTENDU que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU que ce budget respecte les conditions habituelles d'équilibre budgétaire exigées par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

ATTENDU que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 48 772 750 187 \$ en date du 1^{er} mai 2024, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU que le produit de la taxe scolaire au montant de 42 159 644 \$, en date du 1^{er} mai 2024, a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 15 444 750 \$;
- un nombre de 107 650 immeubles imposables de plus de 25 000 \$; et :
- le taux de 0,09152 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025;

ATTENDU que les budgets des établissements ont été adoptés par les conseils d'établissement et approuvés par le centre de services scolaire, comme prévu aux articles 95, 110.4 et 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les hypothèses présentées respectent les OOPC en vigueur en 2024-2025;

ATTENDU que le budget initial est présenté selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources du 2 juillet 2024;

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escalier

D'ADOPTER ET DE TRANSMETTRE au ministre de l'Éducation du Québec le budget de fonctionnement et du service de la dette du CSSMI pour l'année 2024-2025 prévoyant des revenus de 691,5 M\$ et des dépenses de 693,3 M\$, ainsi que le budget d'investissements;

DE MANDATER la Direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2024-2025 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires;

DE VERSER ledit document au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 161.

Adopté

7.5. Ressources des technologies de l'information

7.5.1. OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME DE CONSOLIDATION DES CENTRES DE TRAITEMENT INFORMATIQUE VERS L'INFONUAGIQUE – ADOPTION Résolution n° CA-240827-529

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Décret 596-2020 pour le passage vers l'infonuagique
- C) Grille d'analyse des soumissions
- D) Attestation relative à la conformité du processus d'acquisition Budget initial 2024-2025

ATTENDU l'existence du Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement du stockage;

ATTENDU le décret 596-2020 obligeant tous les organismes publics à procéder à la migration des charges vers l'infonuagique;

ATTENDU que les différentes étapes du processus d'évaluation ont été faites en collaboration avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique;

ATTENDU que le CSSMI a soumis la volumétrie des charges et sollicité les fournisseurs autorisés par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique;

ATTENDU que le CSSMI a évalué l'ensemble des propositions reçues afin de choisir le meilleur fournisseur pour répondre à ses obligations, et ce, dans le respect des processus de gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Dominique Sylvain

D'ADJUGER un contrat de trois (3) ans à Microsoft Corporation inc. d'une valeur totale de 1 170 079,20 \$, soit un montant annuel de 390 026,40 \$, dans le cadre du Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement du stockage du ministère de la Cybersécurité et du Numérique;

D'AUTORISER le directeur général à signer la lettre d'adjudication pour l'octroi dudit contrat, ainsi que tout autre document s'y afférant;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 162.

Adopté

8. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

8.1. DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMITÉS LÉGAUX

Résolution n° CA-240827-530

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-230829-415 *Désignation des membres aux comités légaux*
- C) Résolution n° CA-231010-434 *Comité des ressources humaines – Nomination d'un membre – retour sur la résolution n° CA-230829-415*
- D) Résolution n° CA-240224-480 *Comité des ressources humaines – Nomination d'un membre – retour sur la résolution n° CA-231010-434*

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer trois comités, soit un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines;

ATTENDU que, conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02), le conseil d'administration a déterminé la composition des membres de chacun des trois comités;

ATTENDU que, conformément à l'article 3.4. du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02), les membres votants de chaque comité se nomment parmi eux un président et déterminent leurs règles de fonctionnement (quorum, convocation, prise de décision);

ATTENDU que, en vertu de la résolution n° CA-230829-415, le mandat des membres des trois comités s'est terminé avec la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les membres des trois comités dont le mandat débute le 27 août 2024 et se termine à la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2025-2026;

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

DE NOMMER les membres suivants pour faire partie de chacun des comités :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- M^{me} Mélanie Villemaire
- **(à venir)**, membre de la communauté

Comité de vérification :

- M^{me} Marie-Noël Boivin-Durand
- M^{me} Josée Ducharme
- M^{me} Dominique Sylvain
- M. Jérémie Chiron-Escalier

Comité des ressources humaines :

- M^{me} Karolane Dubreuil
- M. Jérémie Chiron-Escalier
- **(à venir)**

Adopté

8.2. DÉSIGNATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Résolution n° CA-240827-531

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-230829-416 *Désignation au comité consultatif de transport*

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au *Règlement sur le transport des élèves*;

ATTENDU que le *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que le comité consultatif de transport compte notamment deux membres du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Il est proposé par Mme Isabelle Gonthier

DE NOMMER Mme Josée Ducharme et **(nom à venir)** au comité consultatif de transport.

Adopté

8.3. POLITIQUE D'EMBAUCHE DES HORS CADRES (RH-09) – DÉSIGNATION

Résolution n° CA-240827-532

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) *Politique d'embauche des hors cadres* (RH-09)
- C) Résolution n° CA-230829-417

ATTENDU la *Politique d'embauche des hors cadres* (RH-09) qui prévoit, lorsqu'il y a lieu de pourvoir un poste de hors cadre (directeur général ou directeur général adjoint) la mise en place d'un comité de sélection formé des membres suivants :

- le président du CA;
- trois (3) membres du CA;
- une personne-ressource à être déterminée par le comité de sélection; et
- le directeur général (lorsqu'il s'agit de recruter un directeur général adjoint).

ATTENDU que les membres du conseil d'administration représentant le personnel ne peuvent pas siéger au comité de sélection pour le processus de comblement du poste de directeur général et de directeur général adjoint, étant donné la nature du mandat de ce comité et du fait que les membres du conseil d'administration représentant le personnel pourraient avoir à s'abstenir de voter à ce sujet (art. 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*);

ATTENDU que, lors de sa séance ordinaire du 29 août 2023, le conseil d'administration désignait les membres du comité de sélection prévu à la *Politique d'embauche des hors cadres* (RH-09) en vertu de la résolution n° CA-230829-417;

ATTENDU la démission de plusieurs membres du conseil d'administration, ainsi que la désignation de nouveaux membres;

Il est proposé par Mme Marie-Noël Boivin-Durand

DE FORMER le comité de sélection prévu à la *Politique d'embauche des hors cadres* (RH-09), lequel comité étant composé des personnes suivantes, à savoir :

1. Présidence : M^{me} Edna Myrthil
2. Membre du CA : M. Jérémie Chiron-Escallier
3. Membre du CA : M^{me} Mélanie Villemaire
4. Membre du CA : M^{me} Karolane Dubreuil
5. Personne-ressource : à être déterminée par le comité de sélection
6. Directeur général (lorsqu'il s'agit de recruter un directeur général adjoint) : M. Roch-André Malo

Adopté

8.4. *RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE – DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CA*
Proposition

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Déclaration et engagement
- C) Déclaration d'intérêts

ATTENDU que le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (ci-après le « **Règlement** ») prévoit l'obligation pour chacun des membres du CA d'attester dans une déclaration écrite qu'il connaît et comprend les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, et qu'il s'engage à les respecter et en promouvoir le respect, le tout, au plus tard à la première séance du CA qui suit son entrée en fonction;

ATTENDU que le Règlement prévoit l'obligation pour tous les membres du conseil d'administration de signer une déclaration d'intérêts conforme aux prescriptions de ce dernier, le tout dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement;

ATTENDU que le Règlement prévoit que la déclaration d'engagement et la déclaration d'intérêts doivent être déposées devant le conseil d'administration dans les délais prescrits par ce règlement;

ATTENDU que le formulaire de déclaration et engagement conforme aux prescriptions du Règlement a été remis à la nouvelle membre désignée, M^{me} Karolane Dubreuil, assermentée lors de la séance ordinaire du CA du 18 juin 2024, et ainsi rempli dans les délais requis et transmis à la secrétaire générale pour la présidence du conseil d'administration;

ATTENDU que le formulaire de déclaration d'intérêts conforme aux prescriptions du Règlement a été transmis par courriel à tous les membres du conseil d'administration afin qu'il soit rempli dans les délais requis et transmis à la secrétaire générale pour la présidence du conseil d'administration;

ATTENDU qu'afin d'assurer la conformité aux exigences législatives, il est opportun que la secrétaire générale soit mandatée pour assurer, à compter de la présente résolution, la gestion et la conservation de la déclaration d'intérêts, et ce, sous réserve des rôles et fonctions nommément conférés à la présidence du conseil d'administration par le Règlement;

Il est proposé :

DE PRENDRE ACTE du dépôt par la nouvelle membre désignée, M^{me} Karolane Dubreuil, assermentée lors de la séance ordinaire du CA du 18 juin 2024, de sa déclaration et engagement ci-dessus mentionnée, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

DE PRENDRE ACTE du dépôt par tous les membres du conseil d'administration de la déclaration d'intérêts ci-dessus mentionnée, et ce, conformément aux exigences dudit Règlement;

DE MANDATER la secrétaire générale à assurer, à compter de la présente résolution, la gestion et la conservation de la déclaration effectuée par les membres du conseil d'administration conformément à l'article 12 dudit Règlement, ainsi que sous réserve des rôles et fonctions nommément conférées à la présidence du conseil d'administration par ce même règlement;

DE VERSER la déclaration et engagement de M^{me} Karolane Dubreuil, ainsi que la déclaration d'intérêts de tous les membres au répertoire des décisions du conseil d'administration, sous pli confidentiel.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Résolution n° CA-240827-533

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escalier

DE MODIFIER le 2^e dispositif afin d'y ajouter à la fin la phrase suivante :
« à l'exception de trois déclarations manquantes ».

Adopté

Conséquemment, la proposition initiale dûment amendée se lit comme suit :

**RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE – DÉPÔT DE LA
DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
DES MEMBRES DU CA**

Résolution n° CA-240827-534

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Déclaration et engagement
- C) Déclaration d'intérêts

ATTENDU que le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (ci-après le « **Règlement** ») prévoit l'obligation pour chacun des membres du CA d'attester dans une déclaration écrite qu'il connaît et comprend les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, et qu'il s'engage à les respecter et en promouvoir le respect, le tout, au plus tard à la première séance du CA qui suit son entrée en fonction;

ATTENDU que le Règlement prévoit l'obligation pour tous les membres du conseil d'administration de signer une déclaration d'intérêts conforme aux prescriptions de ce dernier, le tout dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement;

ATTENDU que le Règlement prévoit que la déclaration d'engagement et la déclaration d'intérêts doivent être déposées devant le conseil d'administration dans les délais prescrits par ce règlement;

ATTENDU que le formulaire de déclaration et engagement conforme aux prescriptions du Règlement a été remis à la nouvelle membre désignée, M^{me} Karolane Dubreuil, assermentée lors de la séance ordinaire du CA du 18 juin 2024, et ainsi rempli dans les délais requis et transmis à la secrétaire générale pour la présidence du conseil d'administration;

ATTENDU que le formulaire de déclaration d'intérêts conforme aux prescriptions du Règlement a été transmis par courriel à tous les membres du conseil d'administration afin qu'il soit rempli dans les délais requis et transmis à la secrétaire générale pour la présidence du conseil d'administration;

ATTENDU qu'afin d'assurer la conformité aux exigences législatives, il est opportun que la secrétaire générale soit mandatée pour assurer, à compter de la présente résolution, la gestion et la conservation de la déclaration d'intérêts, et ce, sous réserve des rôles et fonctions nommément conférés à la présidence du conseil d'administration par le Règlement;

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escalier

DE PRENDRE ACTE du dépôt par la nouvelle membre désignée, M^{me} Karolane Dubreuil, assermentée lors de la séance ordinaire du CA du 18 juin 2024, de sa déclaration et engagement ci-dessus mentionnée, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

DE PRENDRE ACTE du dépôt par tous les membres du conseil d'administration de la déclaration d'intérêts ci-dessus mentionnée, et ce, conformément aux exigences dudit Règlement, à l'exception de trois déclarations manquantes;

DE MANDATER la secrétaire générale à assurer, à compter de la présente résolution, la gestion et la conservation de la déclaration effectuée par les membres du conseil d'administration conformément à l'article 12 dudit Règlement, ainsi que sous réserve des rôles et fonctions nommément conférées à la présidence du conseil d'administration par ce même règlement;

DE VERSER la déclaration et engagement de M^{me} Karolane Dubreuil, ainsi que la déclaration d'intérêts de tous les membres au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 163, sous pli confidentiel.

Adopté

11. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS

Il n'y a pas eu de travaux des comités depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Le rapport annuel 2023-2024 du comité des ressources humaines, du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de vérification est déposé en information au cahier de la présente séance.

12. INFORMATION ET QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Mme Myrthil, souhaite une excellente rentrée scolaire à tous. Elle profite de l'occasion pour rappeler les deux formations à venir offertes par la Fédération des centres de services scolaires du Québec, et qui s'adressent aux membres. Les informations sont diffusées directement sur le portail du CA.

12.2. INFORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, M. Malo, remercie d'abord les membres pour leur implication.

Il les informe de la visite surprise du ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, à nos bureaux, le 23 août dernier, pour discuter notamment du recrutement et des postes à pourvoir.

Il en profite également pour faire un état des clientèles. Malgré l'ajout d'un certain nombre de locaux modulaires, le CSSMI n'a pas d'espace disponible. Les enjeux au niveau du transport scolaire sont mineurs actuellement. Cependant, les récentes pluies abondantes peuvent amener des détours importants pour certains de nos circuits. D'ailleurs, seuls trois établissements ont été touchés par les pluies. Les services aux élèves, quant à eux, ne seront pas impactés.

Pour le recrutement du personnel, la situation est meilleure qu'à pareille date l'an dernier. Le CSSMI déploie beaucoup d'efforts depuis plusieurs mois pour améliorer la situation.

Depuis la fin de l'année scolaire, la protectrice régionale de l'élève a émis quatre avis avec conclusions. Ces quatre plaintes ont été jugées non fondées. La protectrice formule cependant quelques recommandations d'amélioration des processus.

Un rapport en lien avec les cours d'été sera rendu disponible au cours des prochaines semaines. Nous avons eu plus de 1 400 inscriptions pour les cours d'été et 400 inscriptions pour les examens, le tout sans aucuns frais pour les élèves. Le MEQ avait annoncé la gratuité pour les matières à sanction seulement et le CSSMI avait choisi de l'étendre à toutes les matières.

Enfin, M. Malo remercie les gens qui auront à s'impliquer sur le comité de sélection des hors-cadres. La décision prise lors de la présente séance permettra de débiter le processus de recrutement d'un ou d'une nouvelle direction générale adjointe, puisque Mme Nathalie Denneny, directrice générale adjointe, annoncera prochainement son départ à la retraite pour la période des fêtes.

13. AUTRE

13.1. VARIA

Aucun sujet.

14. CLÔTURE

14.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Résolution n° CA-240827-535

Il est proposé par Mme Dominique Sylvain

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 51.

Edna Myrthil, présidente

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale